

HONORAIRES DES TRANSACTIONS TTC A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

| | |
|---|---------------------|
| Prix net vendeur inférieur ou égal à 50 000 € | 5 000 Euros T.T.C.* |
| Prix net vendeur de 50 001€ à 80 000 € | 6 000 Euros T.T.C.* |
| Prix net vendeur de 80 001 € à 140 000 € | 7 000 Euros T.T.C.* |
| Prix net vendeur de 140 001 € à 170 000 € | 8 500 Euros T.T.C.* |
| % sur Prix net vendeur supérieur à 170 000 € | 6 % T.T.C.* |
| % sur Prix net vendeur sur Programmes neufs | 6 % T.T.C.* |

HONORAIRES DES LOCATIONS TTC

| | |
|--|--|
| <p>Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 Visite, constitution dossier et rédaction de bail (à partager par moitié entre locataire et propriétaire)</p> | <p>7 % TTC du loyer brut annuel (dans la limite de 8/10/12€ TTC/m² de surface habitable en fonction des zones) Selon convention avec le bailleur</p> |
| <p>Entremise et négociation (à la charge du propriétaire)</p> | |
| <p>Réalisation de l'état des lieux d'entrée (à partager par moitié entre locataire et propriétaire) Réalisation de l'état des lieux de sortie (à la charge du propriétaire)</p> | <p>4 % TTC du loyer brut annuel (dans la limite de 3€ TTC/m² de surface habitable) 2 % TTC du loyer brut annuel (dans la limite de 3€ TTC/m² de surface habitable)</p> |
| <p>GESTION A L'ANNEE Assurance Garantie Loyers Impayés (facultatif)</p> | <p>7.20 % T.T.C. du loyer brut mensuel 3.60 % du loyer charges comprises</p> |

SARL Agence ORPI COTE ET BRIERE IMMOBILIER

16 Rue Joliot Curie, 44720 SAINT JOACHIM, Capital de 7000€, Titulaire de la Carte professionnelle N°1889 TG délivrée par la préfecture de Loire Atlantique, représentée par Madame Cécile DUGAST et Monsieur Sébastien BOUDET.

Compte de dépôt : n° 00010825904 CREDIT MUTUEL

Immatriculée au RCS de Saint Nazaire sous le n° 499 559 649

Garantie financière : VERSPIEREN, 8 avenue du Stade de France, 93210 ST DENIS

Garantie financière Transaction : 110 000 €

Garantie financière Gestion : 110 000 €

Assurance Responsabilité civile Professionnelle : ALLIANZ (n°police 41543943)

Le MANDAT est OBLIGATOIRE
Le BON DE VISITE est OBLIGATOIRE

* : maximum

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.